

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 15 AVRIL 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, le Vingt Six du mois de Mars, à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt-et-Un du mois de Mars, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaients présents : Mmes ARAGNOUET Brigitte ; BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CHAUMEIL Julie ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; DUBARRY Béatrice ; SANCHO Nadine.

MM. ALMENDRO Éric ; BASTIANINI Jean-Pierre ; DEGUIRAL Philippe ; DUTARDE Emmanuel ; JENNEBAUF Cyril ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LOPES Philippe ; SOYER Damien

Etaients absents : Mme CAMES Colette

Etaients excusés :

Ont donné procuration : Mme CLEDAT Catherine a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à Mme ARAGNOUET Brigitte
Mme HULLET Paule a donné procuration à M. LOPES Philippe
M. HUILLET Pierre-Jean a donné procuration à M. LAUDEBAT Olivier
M. RIDEAU Yves a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

Délibération N° D15/2026

Approbation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Budget Annexe du Lotissement Communal

Exposé des motifs :

M. BASTIANINI donne lecture du Compte Financier Unique dressé par Mme le Maire pour le budget 2025. Il explique que les inscriptions ont été validées par le comptable public, et propose donc d'en constater l'exactitude et d'approuver le Compte Financier Unique du Budget Annexe du Lotissement Communal pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 72-2 de la Constitution du 4 Octobre 1958,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, et L2121-31,

Vu les crédits inscrits au budget pour l'année 2025,

Considérant les résultats de l'année 2025,

Entendu l'exposé de M. le Premier Adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Budget Annexe du Lotissement communal dressé par Mme le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	147 652,80	-	-	-	147 652,80	-
Opérations de l'exercice	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	147 652,80	-	-	-	147 652,80	-
Résultats de clôture	147 652,80	-	-	-	147 652,80	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	147 652,80	-	-	-	147 652,80	-
RESULTATS DEFINITIFS	147 652,80	-	-	-	147 652,80	-

Article 2 :

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Article 3 :

D'arrêter les résultats définitifs pour l'année 2025 tels que résumés ci-dessus.

Article 4 :

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,
Danièle CORONADO



Le Secrétaire de séance
Philippe LOPES

